

Annexes pour dossier de demandes d'aides financières

Critères d'éligibilité et de sélection, rapports sollicités.

Pour être présentés à la commission « projets » de la Fondation des MFR dans le Monde, les dossiers devront correspondre, au minimum, à quelques critères.

➤ **Critères d'éligibilité :**

- Appartenir à un mouvement MFR (Union MFR dans le pays concerné, UNMFREO, ou AIMFR)
- Apporter un autofinancement d'au moins 10% du montant total du projet.
- Etre dans le champ d'action de la Fondation des MFR dans le Monde à savoir
 - ✓ **Création d'une MFR** (diagnostic de territoires, formation de base pour les administrateurs, formation de base pour les moniteurs, quelques équipements)
 - ✓ **Consolidation d'une ou des MFR existante(s)** (formation des administrateurs et des moniteurs, amélioration des conditions d'internat et de restauration, petits équipements)
- S'il s'agit d'une MFR, le projet doit être validé par l'Union des MFR du pays concerné
- Porter les valeurs des MFR : l'éducation par alternance et la participation active des familles'

Pour les projets liés à une convention qui a fait l'objet de l'ouverture d'un compte affecté à la Fondation, prévoir l'aval de la Fédération des MFR françaises.

➤ **Critères de sélection :**

- MFR en phase d'émergence
- Durabilité du projet
- Actions conduisant vers plus d'autonomie de la ou des MFR
- Faisabilité du projet, en adéquation avec les moyens locaux
- Projet apportant un appui dans un pays et/ou à une populations parmi les plus démunis
- Projet bénéficiant d'une bonne insertion dans le tissu associatif local et/ou de relations avec les autorités étatiques permettant à terme une reconnaissance institutionnelle

➤ **Ce que la Fondation ne finance pas :**

- Les voyages à l'étranger (uniquement ou à titre principal)
- Toutes actions liées à quelconque prosélytisme
- Les congrès et autres conférences
- Les actions déjà financées par ailleurs
- Les dettes et les charges inhérentes à ces dettes

Montant des aides accordées par la Fondation :

Montant maximum total de la contribution de la Fondation :

- 15k € pour une action ponctuelle
- 10k€ /an pour un projet sur (2 ou 3 ans)